



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/2
3 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 30 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE L'AZERBAIDJAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

C'est avec une profonde inquiétude que je vous informe que la République d'Arménie a intensifié durant ces derniers jours ses actes d'agression contre l'Azerbaïdjan. Durant toute la journée du 29 décembre, des roquettes lancées de bases militaires situées dans les districts de Noyamberian et de Berd, en République d'Arménie, ont pilonné des agglomérations des districts azerbaïdjanais de Kazakh et d'Agdafa qui se trouvent au nord-ouest du pays, à une distance considérable de la région du Haut-Karabakh.

Cet acte de barbarie s'est soldé par 6 morts et 18 blessés parmi la population locale. Des habitations et des établissements d'intérêt économique ont été gravement endommagés.

Ces bombardements d'installations civiles et d'agglomérations azerbaïdjanaises, qui sont éloignées de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, confirment une fois de plus l'agression à laquelle se livre ouvertement contre l'Azerbaïdjan la République d'Arménie, qui vise à annexer de nouveaux territoires azerbaïdjanais. La communauté internationale doit condamner l'Arménie pour avoir agressé un Etat souverain et l'amener à répondre de ses actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Yashar ALIYEV
